

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la Ville de Narbonne
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Département
DE L'AUDE

Arrondissement
De NARBONNE

COMMUNE
DE NARBONNE

Le 13 octobre 2022, le Conseil d'administration s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du vendredi 07 octobre 2022

Sous la présidence de **M. Didier MOULY**

Présents :

M. Didier MOULY, Mme Christine DAUZATS, Mme Michelle MALLARD, M. Michel DE BRAQUILANGES, Mme Anne-Marie GUITARD, Mme Catherine HAUSER, Mme Monique PIERRE, M. Jean-Claude PUCHE

Absents ayant donné procuration :

Mme Muriel PALMADE-GIMENEZ, Mme Anne-Marie BONNERY

Absents :

M. Jean-Pierre COURREGES, Mme Nathalie HUYNH-VAN, Mme Dominique MARTIN-LAVAL

Secrétaire de séance élu selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mme Christel MACE

OBJET : LIGNE DE TRESORERIE A CONTRACTER AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE

Le CCAS a choisi de souscrire pour 12 mois un contrat de crédit de ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne afin de couvrir ses besoins ponctuels de trésorerie.

Vu le projet de contrat de la Caisse d'Épargne, dont les critères sont les suivants :

Type de contrat : Ligne de Trésorerie Interactive (LTI)

Montant : 300 000 €

Durée : 12 mois du 05 décembre 2022 au 04 décembre 2023

Taux d'intérêt : EURIBOR 1 SEMAINE + marge de 0,80 (Base de calcul : exact/360)

Process de traitement automatique :

- Tirage : crédit d'office

- Remboursement : débit d'office

Demande de tirage : aucun montant minimum

7h – 16h30 : Jour ouvré +1

16h30 – 21h : Jour ouvré + 2

Demande de remboursement :

7h – 16h30 : Jour ouvré +1

16h30 – 21h : Jour ouvré + 2

Paiement des intérêts : chaque mois ou trimestre civil par débit d'office (à préciser lors de la mise en place)

Frais de dossier : 250€

Commission de non utilisation : 0,10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

Avantages :

- Ergonomie et convivialité : l'espace internet dédié à la LTI offre la possibilité de tirer des fonds, les rembourser et de télécharger les décomptes d'intérêts et de commissions.

- Automatisation du traitement des mouvements : crédit et débit d'office.

- Souplesse d'utilisation : chaque remboursement reconstitue le droit de tirage.

- Optimisation des frais financiers

- Sécurité de la gestion de trésorerie

Innovations performantes :

- La simplicité d'utilisation du canal internet

- La réactivité de traitement des opérations par le circuit du Trésor Public selon la procédure crédit et débit d'office.

- L'information en temps réel du comptable assignataire : toute transaction entraîne l'envoi automatique et immédiat d'un courriel au trésorier.

Il est proposé :

- d'approuver la signature du contrat d'engagement entre la Caisse d'Épargne et le CCAS pour l'ouverture de la ligne de crédit ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal dûment désigné, à viser tout document en rapport avec le présent dossier ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Épargne.

- 10 voix « Pour »

Le Conseil adopte à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire par
Publication le : 24/10/22
Réception par la sous-préfecture
de Narbonne, le : 24/10/22
(si transmission prévue par les textes)
Pour le Président du CCAS
de Narbonne et par délégation



Maitre Didier MOULY
Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne
Président du CCAS